

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2026

Présents : C. BONNAT, A. CAILLOT, R. DANIEL, Y. CHERBEIX, A. DANIEL, E. ROULAUD, P. MEYNARD, M. AUBRUN, E. GOURLAOUEN, ML. JACQUEMENT, V. FRICONNET, G. JACQUEMENT.

Absents : L. LAVAUD, R. GUINEBERT

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

Ouverture de la séance à 19 h 04

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 23/12/2025

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Démarrage des travaux d'assainissement en domaine public et mise aux normes des branchements en domaine privé,

A priori, ces travaux devraient démarrer fin mars, début avril. L'entreprise retenue, à savoir CMC TP effectuera les travaux de remplacement d'une canalisation défectueuse au niveau du chemin de la Reille avant de commencer les travaux de mise aux normes des branchements en domaine privé.

3) Révision des tarifs des différents services publics : cantine, garderie, participation aux dépenses des fournitures scolaires, locations Salle Polyvalente, opérations funéraires,

Une hausse de 1,5 % de l'ensemble de ces tarifs est proposée par le Maire.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4) Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026 : renouvellement ou modification de l'organisation actuelle,

Le Conseil donne son accord pour le renouvellement de la semaine de 4 jours, sachant que cette organisation a été validée par le Conseil d'Ecole, lors de sa réunion du 29 Janvier dernier.

5) Participation à la Protection Complémentaire Santé : signature d'un contrat collectif avec GROUPAMA après avis du CST,

La participation de la Commune sera de 20 € mensuel par agent et versée aux agents qui souscriront à ce contrat collectif, qui n'est pas obligatoire.

La proposition de Groupama est retenue, la cotisation mensuelle étant nettement inférieure à celle proposée par la MNT pour des garanties identiques et sans distinction de l'âge de l'agent.

Le Conseil autorise le Maire à signer ce contrat, qui prendra effet au 1^{er} Mars 2026.

6) Demande d'acquisition d'une portion de chemin au « Grand-Puyconnieux » (lettre ci-jointe), suite au résultat de l'enquête publique en Août 2025,

Il avait été convenu que Madame BIAUJOUT ferait l'acquisition de ce chemin, après l'enquête publique, mais Monsieur EICHLER, propriétaire riverain, souhaite également acquérir cette portion de chemin.

Devant cette situation inextricable, la Commune décide de ne pas vendre ce chemin.

Accord du Conseil à l'unanimité pour refuser cette vente.

7) Demande d'acquisition d'une parcelle communale au lieu-dit « Le Fadoux » (plan cadastral ci-joint) : détermination éventuelle du prix de vente,

Il s'agit d'une parcelle de 12 ares, qui ne présente aucun intérêt pour la Commune.

Le Conseil donne son accord pour vendre cette parcelle moyennant la somme de 200 €.

8) Nouvelle requête déposée par un administré devant le T.A. : signature d'une convention d'honoraires avec l'avocat,

Il s'agit d'une requête qui a été déposée courant 2025 pour contester l'implantation du transformateur EDF se trouvant sur une portion d'un chemin à « Viallebesoin » (transformateur implanté depuis 2001).

Le montant des honoraires de l'avocat s'élève à 1 000 € H.T.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention pour le règlement de ses honoraires.

9) Demande de participation du Collège de Châlus au voyage scolaire en Italie en Mai 2026 pour plusieurs enfants domiciliés dans la Commune

Une somme de 50 € par enfant sera versée aux familles concernées.

Accord du conseil.

10) Demande de participation de l'EREA de Meymac à un voyage scolaire à Paris pour une élève domiciliée dans la Commune

Une somme de 50 € sera versée à la famille concernée.

Accord du conseil.

11) Composition du Bureau de Vote pour les élections municipales les 15 et 22/03/2026

Voir tableau ci-joint.

12) Questions diverses

- **Problème de circulation sur la Route Départementale au niveau de la chaussée du château de Montbrun :**

Elsa GOURLAOUEN souhaite connaître le délai de réouverture de cet accès.

L'arrêté de route barrée pris par le Département annonce un délai maximum de réouverture au 31 Mai 2026. Le Maire va contacter la Maison du Département de SAINT-MATHIEU pour leur demander d'intervenir en urgence.

- **Portail de l'école Jean Meynard :**

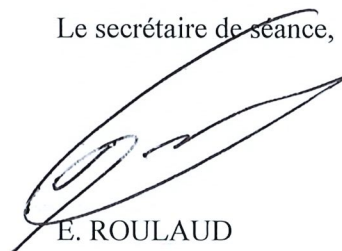
Elsa GOURLAOUEN souhaite connaître la raison de non réparation du portail.

La Commune est en attente d'un devis de la part de l'entreprise GBM pour que ces travaux soient réalisés le plus rapidement possible.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil le 23 décembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 12

Le secrétaire de séance,



E. ROULAUD

Le Maire,



C. BONNAT